



# Mettre en œuvre la Trame verte et bleue en milieu urbain

Juin 2012

Tiphaine Kervadec, Chargée de mission Etd

Impliquées légalement dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, nombre de collectivités s'interrogent sur cette notion encore récente et sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre une Trame Verte et Bleue (TVB) sur leur territoire. La TVB recouvre en effet de nouvelles problématiques pour les territoires : quelles modalités d'identification des éléments qui la composent, quels outils pour sa protection, pour sa gestion, quels accès et quels usages permettre, quelles techniques de restauration, quelle vocation à ces espaces de nature ? etc. La TVB introduit ainsi des questions de planification, d'articulation avec les stratégies des niveaux supra et des territoires voisins, le recours à de nouvelles compétences et pratiques techniques. Elle implique enfin une sensibilisation des décideurs, professionnels et habitants.

Alors que peu de références existent aujourd'hui sur la TVB en milieu urbain, c'est dans ce milieu que les enjeux de biodiversité sont les plus prégnants. Cette étude qui s'inscrit dans le prolongement des travaux que mène Etd sur le sujet de la nature en ville et la biodiversité depuis 2009 (Notes d'observation, suivi du plan national « Restaurer et Valoriser la nature en ville » et de la nouvelle « Stratégie nationale pour la biodiversité »), a cherché à analyser et à valoriser les premières actions menées en milieu urbain, dans l'optique de fournir des retours d'expériences et des repères méthodologiques.

Ainsi, à partir de l'analyse d'un panel de 10 territoires (communes, intercommunalités et territoire de projet) précurseurs et innovants dans la mise en œuvre de TVB en milieu urbain, sélectionnés à partir d'initiatives repérées par Etd ou recommandées par son réseau de partenaires, cette note tente d'apporter des recommandations à destination des collectivités et des services de l'État pour activer la dynamique Trame verte et bleue en milieu urbain.



Cette note a bénéficié du soutien financier de la Direction Eau et Biodiversité [DEB] du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL).

## Sommaire

<b>La Trame verte et bleue et le milieu urbain</b>	<b>3</b>
1. <b>La TVB : définition</b>	<b>3</b>
2. <b>La TVB et les territoires urbains</b>	<b>4</b>
2.1 Une obligation réglementaire	4
2.2 Une source d'aménités multiples pour le milieu urbain	4
3. <b>Les sites du panel</b>	<b>5</b>
<b>Résultats de l'analyse/observation des projets de TVB en milieu urbain</b>	<b>8</b>
1. <b>Des projets qui intègrent progressivement la notion de TVB</b>	<b>8</b>
2. <b>Difficultés rencontrées pour mettre en œuvre de la TVB en milieu urbain</b>	<b>9</b>
2.1. Difficultés d'ordre général	9
2.2. Des spécificités du milieu urbain qui singularisent la mise en œuvre	9
<b>Enseignements : leviers et outils à mobiliser</b>	<b>11</b>
1. <b>Organiser le jeu d'acteurs</b>	<b>11</b>
1.1. Structurer et animer des coopérations horizontales avec les acteurs locaux	11
1.2. Assoir la transversalité dans l'organisation interne inter-services et un portage politique fort	11
1.3. Articuler les compétences entre niveaux de collectivités	12
1.4. Articuler les échelles pour assurer un fonctionnement écologique dynamique	12
2. <b>Se doter d'outils et de moyens au service de la TVB</b>	<b>13</b>
2.1. Articuler les démarches contractuelles et réglementaires au service de la TVB	13
2.2. Renforcer les moyens d'ingénierie et d'investissement pour une TVB multi-fonctionnelle	13
2.3. Maîtriser le foncier pour saisir les opportunités d'alimenter la TVB	14
2.4. Renforcer les moyens de la connaissance	14
2.5. Organiser le suivi et l'évaluation des usages socio-économiques et de la biodiversité	15
3. <b>Simplifier et clarifier, sensibiliser et communiquer sur les déclinaisons opérationnelles du Grenelle de l'environnement</b>	<b>15</b>
<b>Conclusion</b>	<b>17</b>
1. <b>Adopter une posture pragmatique et expérimentale pour entrer dans ce concept neuf : « tous les chemins mènent à la TVB ! »</b>	<b>17</b>
1.1. Un diagnostic qui peut s'affiner progressivement	17
1.2. Une approche qui peut s'enrichir progressivement	18
1.3. Une démarche qui se prête à l'expérimentation	18
<b>Fiches collectivités</b>	<b>19</b>
• Fiche 1 : Cambrai	19
• Fiche 2 : Inzinzac-Lochrist	19
• Fiche 3 : La Chapelle-Thouarault	19
• Fiche 4 : Rezé	19
• Fiche 5 : Roubaix	19
• Fiche 6 : Communauté d'agglomération du Grand Poitiers	19
• Fiche 7 : Communauté d'agglomération Hénin-Carvin	19
• Fiche 8 : Communauté d'agglomération de Reims Métropole	19
• Fiche 9 : Communauté urbaine de Lille Métropole	19
• Fiche 10 : Territoire de Châteauroux, Déols et Saint-Maur	19

# La Trame verte et bleue et le milieu urbain



## 1. La TVB : définition

Mesure phare du Grenelle de l'environnement, la TVB a pour finalité la lutte contre la dégradation des milieux et la fragmentation des habitats en restaurant un réseau de continuités écologiques favorable au brassage génétique. Ce réseau doit relier l'ensemble des espaces de nature entre eux, ceux du milieu urbain comme ceux des espaces périurbains et ruraux, et servir la biodiversité remarquable mais aussi ordinaire, car c'est désormais sur celle-ci que les marges de manœuvre sont les plus importantes.

Son introduction à la fois dans le code de l'environnement et dans le code de l'urbanisme participe d'une articulation plus intégrée entre la nature et le projet urbain. **Définie** dans le Code de l'environnement, la Trame verte et bleue rassemble deux entités : un ensemble de continuités écologiques terrestres et aquatiques et un projet de territoire :

- Les continuités écologiques sont composées de 2 éléments : les « réservoirs de biodiversité » et les corridors. Les premiers sont des espaces de nature le plus souvent d'un seul tenant, de taille importante et de milieux suffisamment riches et diversifiés pour permettre aux espèces d'accomplir tout ou partie de leur cycle de vie. Les « corridors » doivent permettre aux espèces (faune et flore) de se déplacer d'un réservoir à un autre. En milieu urbain les grands parcs, forêts, zones humides peuvent par exemple jouer cette fonction de « réservoir », tandis que les délaissés d'accompagnement d'infrastructures (routes, voies ferrées, berges), les voies cyclables, et les petits espaces de jardins, squares, cimetières, stades sportifs peuvent, s'ils sont entretenus écologiquement, jouer le rôle de « corridor ». Ces milieux peuvent ainsi soutenir la biodiversité.
- En plus d'être une réponse aux enjeux écologiques, la TVB a également l'ambition de **servir les enjeux socio-économiques** du territoire. Elle permet en effet d'améliorer le cadre de vie des citoyens en favorisant un aménagement durable de l'espace urbain dense et l'accueil de loisirs. Elle participe au développement économique en maintenant les services rendus par la biodiversité telles la production alimentaire, de bois, d'énergie, l'autoépuration de l'air ou bien la régulation des crues, et en promouvant de nouveaux emplois liés à l'ingénierie, à la gestion et l'entretien des espaces composant la TVB.

**La TVB n'est pas seulement orientée sur la biodiversité : elle intègre la présence et l'activité de l'homme dans toutes ses composantes. Elle est un outil d'aménagement qui permet de concilier les enjeux écologiques avec les activités humaines. L'enjeu est donc de construire un projet de territoire à partir des continuités écologiques stratégiques identifiées sur le territoire, qu'elles soient existantes ou à restaurer.**

La TVB impacte donc différentes politiques sectorielles qu'il est nécessaire d'intégrer dans le projet global d'un territoire. Au niveau interne, cela implique pour les collectivités et leurs groupements de mobiliser plusieurs services et compétences et de travailler en équipe pluridisciplinaire intégrant différents métiers.

Par ailleurs, la TVB s'appréhende et se construit à **plusieurs niveaux d'échelles emboîtées** : au niveau régional, un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) définit les grands principes et les enjeux de niveau régional (les grands espaces naturels et les grandes voies de circulation) et propose un cadre d'intervention pour accompagner la mise en œuvre des continuités sur le terrain. Au niveau local, les territoires de projet (de type SCoT ou autre), les intercommunalités et les communes doivent affiner l'analyse des déplacements des espèces et des coupures de ces corridors, mettre en œuvre la TVB, développer des expérimentations et des outils contractuels, et rendre la TVB opposable au tiers par le document local de planification (PLU ou PLU intercommunal).

Relevant d'espaces différents et d'enjeux propres, chaque niveau possède ainsi pleinement sa légitimité et sa pertinence pour la trame. Et chaque échelle alimentant l'autre, l'identification de la TVB au niveau local peut donc s'opérer sans attendre l'élaboration du SRCE.

## 2. La TVB et les territoires urbains

### 2.1 Une obligation réglementaire

Au niveau local, les nouvelles dispositions du Grenelle impliquent les collectivités, *via* le Code de l'urbanisme, dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques sur leur territoire : les SCoT et les PLU doivent « prendre en compte le SRCE » et « mettre en place les conditions favorables de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ».

### 2.2 Une source d'aménités multiples pour le milieu urbain

Plus spécifiquement, la TVB en ville répond à deux types d'enjeux : à l'échelle globale, la TVB urbaine est un maillon indispensable des continuités écologiques dans le sens où elle permet la dispersion des espèces jusqu'au cœur des villes. La ville n'étant plus une barrière, elle peut soutenir le déplacement des espèces et notamment leur remontée vers le nord liée au réchauffement climatique. A l'échelle locale, elle permet de maintenir une diversité de la faune et de la flore ouvrant ainsi la voie à la sensibilisation de la population sur les enjeux du maintien de la biodiversité et au développement de techniques de gestion plus écologiques dans les espaces publics et dans leurs pratiques de jardinage amateurs. Elle permet par ailleurs, d'améliorer le cadre de vie dans la ville dense par l'ouverture de nouveaux espaces de récréation et de loisirs et de contrebalancer ainsi l'attrait du périurbain vert. Elle sert aussi de support aux déplacements alternatifs, à des formes d'agriculture de proximité et de lien entre l'urbain et le rural. La TVB est enfin un outil précieux de régulation de problèmes environnementaux typiquement liés au milieu urbain : infiltration des eaux de pluies, fixation des polluants, stockage du CO<sup>2</sup>, atténuation des amplitudes thermiques (pics de chaleur) etc.

En milieu urbain aussi, elle s'appréhende et se construit à plusieurs niveaux d'échelles emboîtées depuis l'échelle intercommunale à celle du quartier, en passant par les axes majeurs et la voirie.

### 3. Les sites du panel

Territoires	département	surface (km <sup>2</sup> )	population	densité (1) (hab/km <sup>2</sup> )	caractères principaux du territoire	caractères du projet TVB ou assimilé
Cambrai	Nord	18	32 518	1795	Commune implantée sur la rive droite de l'Escaut, elle compte de nombreux espaces semi-naturels en ville : les "jardins" et squares. Elle fait partie du pays du Cambrésis qui porte le SCoT et pilote une stratégie TVB à son échelle. Attachée à la protection et à la valorisation de son environnement, Cambrai en a fait une des priorités de son PLU et de ses actions : valorisation de l'axe Escaut rivière, reboisement du territoire et création d'une coulée verte. Ce dernier est également une des actions de la stratégie TVB portée par le pays.	Un projet de coulée verte inscrit dans le schéma TVB et le SCoT du pays du Cambrésis va être mis en œuvre sur l'emprise d'un projet routier avorté et permettra de relier le cœur vert de la commune aux espaces agricoles périphériques. Il combine réimplantation d'espèces indigènes, zone de loisirs et de découverte de la nature et valorisation économique à travers la mise à disposition de parcelles à une entreprise d'insertion agricole.
Inzinzac Lochrist	Morbihan	44	5 650	126	« Commune située en 2ème couronne du Pays de Lorient et intégrée dans le SCoT du pays de Lorient dans lequel une TVB est identifiée. Composée d'une ville haute et une ville basse, elle est entourée d'un réseau hydrographique dense (quasiment toutes les limites communales) dont la vallée du Blavet au sud de la ville basse, et par la forêt intercommunale de Tremelin (4500 ha). Son passé industriel de forges a laissé des friches industrielles dans la ville basse et a coupé la population de sa rivière. »	Réhabilitation d'aménagements industriels situés sur une TVB intercommunale inscrite dans le SCoT à vocation récréative et sociale (logements commerces, loisirs).
La Chapelle Thourault	Ille-et-Vilaine	7	1 942	254	Commune périurbaine de Rennes Métropole incluse dans le Scot du pays de Rennes où sont identifiés des bio-corridors. La commune est essentiellement agricole (74 % de sa surface). Un réseau hydrographique important entoure et traverse la commune.	Dans le cadre d'une redynamisation et densification du bourg, mise en valeur d'une coulée verte de 6 ha articulée à la création d'une ZAC de logements et à la restauration de la qualité et de la gestion naturelle de l'eau.
Rezé	Loire Atlantique	13	37 846	2746	Commune périurbaine de Nantes Métropole et incluse dans le SCoT Nantes Saint Nazaire. Elle est au carrefour de 3 bassins versants, encadrée par 2 cours d'eau, Loire au Nord et Sèvres nantaise à l'est et par 2 rivières au sud et à l'ouest.	Un diagnostic Trame verte et bleue à l'échelle de la commune a identifié 14 réservoirs de biodiversité à partir desquels une approche par SIG définit des corridors stratégiques. Un zoom a été conduit à l'échelle parcellaire sur 2 échantillons de tissu pavillonnaire.

(1) densité moyenne France métropolitaine : 114 hab/km<sup>2</sup>

CA : communauté d'agglomération

CU : communauté urbaine

Territoires	département	surface (km <sup>2</sup> )	population	« densité (hab/km <sup>2</sup> )	caractères principaux du territoire	caractères du projet TVB ou assimilé
Roubaix	Nord	13	97423	7363	Commune marquée par une forte artificialisation et densité urbaine (conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing), avec peu d'espaces verts (10 m <sup>2</sup> /hab) situés en majorité en périphérie donc peu accessibles. Il compte d'importantes friches industrielles polluées et est couvert à 60 % par un Programme de Renouveau Urbain. Face à une image négative de la ville qui perdure dans un contexte économique difficile, l'implication citoyenne est particulièrement dynamique.	Un schéma directeur TVB en 2011 décliné en un plan d'actions. Le « corridor écologique Ouest » est en cours de mise en œuvre. Il est situé sur une voie ferrée active, au cœur de quartiers denses en pleine rénovation urbaine.
CA du Grand Poitiers	Vienne	250	135 106	539	« Territoire de 12 communes qui propose un paysage de plateaux fortement entaillés par plusieurs cours d'eau, facteurs d'inondations. Il est entouré par des massifs forestiers et des espaces agricoles importants. L'Est marqué par un moindre relief, compte des vallées sèches. Ces vallées indentées, humides et sèches, sont autant de corridors potentiels. »	Le territoire mène depuis 1994, une politique d'acquisition d'espaces patrimoniaux le long de ses rivières pour créer un parc naturel urbain. Il a saisi l'opportunité de la révision de son PLU communautaire pour aller plus loin, et formaliser <i>via</i> ce document une stratégie de TVB sur le territoire, assortie d'orientations de mise en œuvre.
CA Hénin-Carvin	Pas-de-Calais	112	125 313	1 118	Territoire de 14 communes situées au cœur de l'ex-bassin minier français. Il est caractérisé par de nombreuses friches, des sols pollués et artificialisés (4 % de boisement) et compte de nombreux cavaliers de mine désaffectés.	Un schéma TVB communautaire adopté en 2011 vise à reconnecter les espaces de nature dont les friches minières. Un premier tronçon qui s'appuie sur un cavalier de mine est réalisé. Un corridor NE/SO, situé en zone dense, est actuellement en phase de recherche de maîtrise d'œuvre.
CA Reims Métropole	Marne	87	218 928	2 492	Un territoire composé actuellement de 6 communes et traversé par un axe autoroutier et un axe fluvial, la Vesle longée par un canal. Adossé à la vesle, un espace non urbanisé, morcelé mais continu, « la coulée verte » traverse l'agglomération du nord/ouest au sud/est en s'étirant sur près de 650 ha. Dans le cadre du projet d'agglomération « Reims 2020 », cette coulée verte qui borde la Vesle est identifiée comme un espace naturel structurant et à valoriser au cœur de l'espace urbanisé.	Un « plan biodiversité et Trame verte et bleue » est en cours de construction afin de structurer l'ensemble des actions et des projets convergents, portés par l'agglomération. Reims Métropole a constitué un outil théorique pour l'accompagner dans sa démarche.

(1) densité moyenne France métropolitaine : 114 hab/km<sup>2</sup>

CA : communauté d'agglomération

CU : communauté urbaine

Territoires	département	surface (km <sup>2</sup> )	population	« densité (hab/km <sup>2</sup> )	caractères principaux du territoire	caractères du projet TVB ou assimilé
CU de Lille Métropole	Nord	611	1 106 885	1 810	Territoire frontalier de la Belgique composé de 85 communes. 4 <sup>ème</sup> agglomération de France et 2 <sup>ème</sup> pour sa densité. il est marqué par de nombreux canaux dont le canal de Roubaix et une forte artificialisation : les espaces naturels y sont rares et souvent, fragmentés par les infrastructures et pollués. Un plan d'action prévoit la requalification de nombreuses friches industrielles. Il s'inclut dans le SDAU de la métropole lilloise (126 communes) qui préconisait dès 2002 la réalisation d'une Trame verte à des fins écologiques et de loisirs.	Un schéma de développement des espaces naturels métropolitains (ENM) intégrant un schéma véloroutes-voies vertes a été voté en conseil de communauté en 2007 et est mis en œuvre depuis. Outre des opérations diverses, il a donné lieu à l'installation d'un syndicat mixte chargé d'accompagner cette politique.
Territoire de Châteauroux, Déols et Saint-Maur	Indre-et-Loire	127	61 653	484	3 communes du cœur aggloméré du pays Castelroussin, traversée par l'Indre. Son aménagement en fait aujourd'hui un lieu de respiration, de loisirs et de transition entre les quartiers intégrant les préoccupations écologiques.	Un projet de préservation et valorisation de la vallée de l'Indre porté de longue date par les communes de Châteauroux, Déols et Saint-Maur est conforté aujourd'hui par son inscription dans la politique ENS du Conseil général. Cette TVB est intégrée à la fois dans le SCoT et dans le projet de valorisation de la vallée de l'Indre à l'échelle du pays Castelroussin.

(1) densité moyenne France métropolitaine : 114 hab/km<sup>2</sup>

CA : communauté d'agglomération

CU : communauté urbaine

# Résultats de l'analyse/observation des projets de TVB en milieu urbain

## 1. Des projets qui intègrent progressivement la notion de TVB

Les initiatives observées trouvent leur fondement dans des projets souvent anciens d'amélioration du cadre et des conditions de vie sur le territoire comme la mise en défens et l'aménagement de berges pour lutter contre des crues ou des milieux humides impropres à l'urbanisation, la réhabilitation de friches industrielles polluées et impactant fortement le paysage urbain ou encore la valorisation d'emprises d'infrastructures qui n'ont finalement pu être réalisées ou qui sont devenues obsolètes (voie ferrée).

Initiés avant le Grenelle de l'environnement, ces projets en cours de réalisation pour la plupart, apparaissent éloignés de la définition « officielle » d'une TVB. Malgré tout, depuis leur émergence, nombre d'entre eux ont pris des inflexions qui les rapprochent d'une telle trame. Ces inflexions sont de diverses natures et souvent combinées :

- le souci de penser tout projet d'aménagement dans sa connexion aux espaces de nature du territoire et/ou aux projets des territoires voisins renforce sa fonction de corridor,
- la réalisation d'aménagements permettant l'accès à ces espaces, pour en garantir l'acceptabilité ou pour créer des espaces de loisirs et des connexions entre quartiers, apporte au projet initial une dimension sociale qu'il n'avait pas forcément intégrée,
- la mobilisation d'associations naturalistes locales, même après la définition du projet, pour réaliser des études d'impact sur la faune et la flore présentes, soutient la prise de conscience des enjeux et permet au projet d'intégrer une dimension écologique indispensable : celle-ci se traduit par la programmation d'actions complémentaires au projet initial comme des mesures de protection ou des actions d'animation et de sensibilisation du grand public,
- l'association des habitants et des usagers (pêcheurs, agriculteurs par exemple) à la définition et à la gestion du projet lui confère une dimension sociale supplémentaire,
- les projets initialement portés par les services liés aux espaces verts ou à l'aménagement associent progressivement les autres services des collectivités : outre la mobilisation de leurs budgets respectifs, cette association contribue aussi à intégrer les démarches que pilotent ces services (Plans climat, Agenda 21, Plans d'Aménagement et de Développement Durables de PLU ou de SCoT), renforçant d'autant la transversalité et les moyens financiers au service de la TVB. Dans le même esprit, l'inscription des projets dans les PLU et les SCoT permet de les pérenniser et parallèlement d'y associer élus et techniciens en charge des questions d'urbanisme et de diffuser les enjeux de continuité écologique.



## 2. Difficultés rencontrées pour mettre en œuvre de la TVB en milieu urbain

### 2.1. Difficultés d'ordre général

#### 2.1.1. Une transversalité complexe à mettre en œuvre

- En termes d'enjeux et d'acteurs  
La mise en œuvre de la TVB touche à des problématiques de nature différente, opérationnelles et sectorielles, stratégiques, politiques, nécessitant d'avoir la maîtrise de l'ensemble des questions qui se posent et une approche nouvelle en termes de méthode afin d'appréhender l'ensemble des enjeux. Par ailleurs, la nécessaire transversalité dans l'action se renforce au fur et à mesure de l'élargissement de l'échelle d'appréhension : le nombre d'acteurs à mettre autour de la table s'accroît, la démarche de construction de la TVB se complexifie.
- En termes d'articulation entre niveaux de collectivité  
La transversalité rencontre également des limites dans la mise en œuvre opérationnelle entre niveaux de collectivités et liées notamment aux compétences, aux financements et au jeu politique. La mise en œuvre de la TVB par les territoires concernés peut être ainsi empêchée par l'absence de compétence ou de financements du territoire, entraînant une rupture des aménagements TVB. De même, la mise en œuvre communale d'une stratégie définie au niveau supra dépendant de la bonne volonté du maire, le « jeu » politique local, peut pénaliser la mise en œuvre par la non-réalisation ou dans l'exécution d'actions en contradiction avec la stratégie TVB.

#### 2.1.2. Méconnaissance des fonctions socio-économiques de la TVB

La notion de TVB est encore récente et la connaissance de ses enjeux est souvent incomplète ou se limite à la seule dimension écologique. Les fonctions socio-économiques potentielles des corridors (support d'agriculture urbaine, développement d'emplois verts, etc.) sont encore peu appréhendées ce qui conduit à un diagnostic incomplet alors que la TVB pourrait être une véritable opportunité pour réfléchir à un projet global de territoire, au croisement des enjeux sociaux, économiques et écologiques.

### 2.2. Des spécificités du milieu urbain qui singularisent la mise en œuvre

#### 2.2.1. La demande sociale urbaine : un besoin d'espaces récréatifs

L'élaboration d'une politique publique locale répond d'abord aux besoins des habitants. En milieu urbain, plus la densité est forte plus la demande est liée aux aménités du cadre de vie et notamment, l'accès pour tous à des espaces de respiration et de loisirs. Ainsi, c'est l'aménagement d'espaces récréatifs et de déplacements doux qui est prioritaire sur ceux en faveur de la biodiversité, tels les passages à faune au droit des infrastructures ou les friches urbaines.

#### 2.2.2. Foncier urbain : rareté et morcellement compliquent l'acquisition

Il existe en milieu urbain une forte pression sur le foncier disponible ou en voie de mutation qui augmente son attrait pour les promoteurs et le prix du foncier. Par ailleurs,

l'émiettement des propriétés et la multiplicité des statuts accentuent la complexité des acquisitions foncières pour la TVB, et notamment dans la capacité de réactivité du territoire. Le nombre et la diversité des acteurs à mettre autour de la table et la lourdeur des processus de décision et d'action pénalisent la réactivité de la collectivité d'autant plus si elle ne dispose pas d'une politique foncière volontariste incluant des outils de veille et d'acquisition foncière.

### 2.2.3. Un coût plus onéreux lié aux actions de dépollution et aux équipements

Réaliser une trame verte en milieu urbain peut impliquer des actions lourdes de dépollution dans le cas de friches industrielles. Par ailleurs, plus fréquentée, elle doit être d'autant plus équipée : elle nécessite ainsi des accès aménagés pour les personnes à mobilité réduite (accès PMR), du mobilier de sécurité et de signalétique, des enrobés durs et plus coûteux pour un usage piéton et vélo, des éclairages pour une utilisation pédibus, des aires de jeux pour enfants, etc. Autant d'aménagements et d'équipements qui en augmentent le coût et peuvent décourager une collectivité si elle omet de rapporter ces coûts aux services rendus aux citoyens.

### 2.2.4. Les enjeux écologiques : une faible préoccupation des politiques publiques locales

Au niveau local, les préoccupations économiques ont tendance à prendre le pas sur les problématiques écologiques. L'investissement public doit servir à attirer des entreprises pour créer de l'emploi ou à améliorer de manière visible, les conditions de vie des citoyens de la ville dense, avant de préserver la biodiversité.

Les enjeux écologiques peinent à être appréhendés tant par les décideurs que les citoyens : un espace réservé à la biodiversité est assimilé à un espace « vide » voire « abandonné » par la collectivité. Cette représentation réductrice, qui occulte l'importance de ses fonctions sociales et économiques, n'en fait pas un bon outil de communication pour valoriser l'action publique locale.

### 2.2.5. Une approche scientifique du milieu urbain et des données qui restent à structurer

En milieu rural, l'homogénéité des matrices agricole ou forestière facilite l'approche scientifique du fonctionnement de la biodiversité. L'approche en milieu urbain est plus complexe : caractérisé par une matrice composée de milieux hétérogènes dont certains peuvent constituer une barrière pour plusieurs espèces et être en même temps une zone de refuge pour d'autres, le milieu urbain fait encore aujourd'hui l'objet d'études et de débats quant à son rôle de vecteur ou de frein aux déplacements des espèces. De même la distance de dispersion propre à chaque espèce pour lui permettre les déplacements nécessaires à son cycle de vie est encore inconnue pour les espèces du milieu urbain. Par ailleurs les données faune/flore dont disposent les territoires sont incomplètes et disparates en quantité et en qualité et sont difficiles à structurer de manière cohérente, faute de moyens et d'outils pour les centraliser. Cela explique que les TVB soient aujourd'hui plus fondées sur des connexions structurelles (à partir des sites de nature existants) que fonctionnelles (visant le déplacement des espèces).

## Conclusion

Les territoires urbains sont confrontés à des problématiques spécifiques qui singularisent l'élaboration et la mise en œuvre de leur TVB. Face à ces particularités, leurs démarches semblent incomplètes au regard de la politique Trame verte et bleue définie par le Grenelle et désormais inscrite dans le droit français tant en termes de contenu que de démarche. Il existe toutefois une réelle dynamique TVB en milieu urbain, qui aujourd'hui, cherche à s'adapter.

# Enseignements : leviers et outils à mobiliser



Quelle que soit l'échelle du projet, l'observation montre que la mise en œuvre de tout ou partie de la Trame verte et bleue nécessite une approche transversale et multi-partenaire. Les leviers d'action concernent tout autant les modalités d'organisation des acteurs, que la mobilisation d'outils et de dispositifs réglementaires qui, combinés, facilitent la mise en œuvre opérationnelle d'une TVB en milieu urbain.

## 1. Organiser le jeu d'acteurs

### 1.1. Structurer et animer des coopérations horizontales avec les acteurs locaux

Associations naturalistes, agriculteurs, bailleurs, habitants, comités de quartier, régies de quartier, etc., nombre d'acteurs locaux sont susceptibles d'intervenir directement ou indirectement sur la connaissance, la gestion et le suivi de la TVB. L'enjeu est d'abord d'identifier ces acteurs locaux à partir des usages/fonctions possibles des espaces composant la TVB, puis de les mobiliser *via* des démarches participatives ou à travers des dispositifs de contractualisation. Il conviendra de s'appuyer en premier lieu sur l'échelle locale compte tenu de la proximité qu'elle sous-tend avec les citoyens et sur les relais puissants que sont les acteurs associatifs. Véritables interfaces entre les besoins des citoyens et la mise en œuvre de la politique TVB locale, ces derniers peuvent participer activement à son élaboration et sa mise en œuvre par des actions de sensibilisation, le recueil de données terrain et la gestion de certaines des composantes de la TVB.

### 1.2. Assoir la transversalité dans l'organisation interne inter-services et un portage politique fort

La TVB relevant de plusieurs politiques et services, elle implique au niveau interne, que son pilotage stratégique soit assuré par un service capable d'organiser la nécessaire transversalité entre l'ensemble des services opérationnels et des politiques concernés (Direction générale des services ou service développement durable de la collectivité par exemple). La mise en œuvre suppose également une mobilisation, une entente et une vraie coordination entre services car, même si chaque projet possède sa complexité, son mode de fonctionnement et sa gouvernance, c'est la cohérence des actions au regard de la stratégie qu'il s'agit de garantir. Sa déclinaison revient ensuite aux différents services sectoriels, selon leurs fonctions, même si un seul service ne réunit pas l'ensemble des compétences écologiques, sociales et économiques pour la mise en œuvre des actions sectorielles. L'organisation d'un

comité technique mobilisant les compétences complémentaires, permettra d'assurer à l'action d'être en cohérence avec les autres dimensions de la stratégie TVB.

Celle-ci aura par ailleurs, d'autant plus de chance d'être mise en œuvre qu'elle sera servie par un portage politique fort et pérenne, assuré par un élu convaincu et impliqué. Son positionnement stratégique dans la structure, tel un vice-président ou un adjoint, donnera à la TVB une place importante à l'heure des arbitrages politiques.

### 1.3. Articuler les compétences entre niveaux de collectivités

Les espaces composant la TVB sont de compétence et/ou de propriété relevant d'acteurs et de niveaux de collectivités différents. Face à cette gouvernance fragmentée, un véritable dialogue entre l'ensemble des porteurs de tous niveaux est nécessaire, depuis l'État jusqu'au niveau local des opérateurs et des territoires voisins, pour assurer la convergence des opérations en faveur de la stratégie TVB définie. Le développement de modes de coopérations entre ces niveaux est donc essentiel pour articuler les financements, les opérations, la gestion et le suivi et assurer la coordination des projets.

A l'échelle intercommunale, la territorialisation de la stratégie TVB peut s'opérer via la création d'espaces de dialogue réunissant les différents niveaux infra, impliqués dans la mise en œuvre.

L'inscription des corridors dans le cadre de **contrats de territoires** animés par le niveau intercommunal permettra concrètement de définir collectivement sur un secteur territorial donné, des axes de travail et de collaboration entre communes et entre intercommunalités et communes. Il s'agira par exemple de programmer ensemble les travaux de créations ou requalifications de la voirie intercommunale pour y inclure les actions relevant des compétences communales telles le verdissement par des plantations d'arbres ou des modulations d'éclairage public. Ces contrats ont en outre l'intérêt de déterminer collectivement le montage financier (groupement de commande entre collectivités par exemple) et notamment la responsabilité financière de toutes les parties prenantes.

L'articulation vise aussi la **mise en cohérence des modes de gestion** des espaces TVB dont les statuts peuvent être différents entre par exemple, les Réserves Naturelles Régionales de la Région, les Espaces Naturels Sensibles du Département, les espaces naturels d'intérêt communautaires, les espaces verts communaux, etc. Outre les conventionnements avec les gestionnaires des espaces de nature, elle peut aussi passer par le transfert de la compétence « gestion des espaces verts » des communes à l'intercommunalité, voire le transfert de la gestion de la totalité des espaces verts de la TVB à une structure gestionnaire distincte, de type syndicat mixte dédié, chargée d'animer et d'élaborer un plan cohérent de gestion, de suivi et d'évaluation.

### 1.4. Articuler les échelles pour assurer un fonctionnement écologique dynamique

La TVB a pour finalité le déplacement de toutes les espèces. Or, toutes ne sont pas inféodées à la même échelle de trame. Certaines ont besoin de corridors larges (grands mammifères par exemple), tandis que d'autres se suffisent de corridors interstitiels (insectes, flore spontanée). L'efficacité de la TVB pour assurer le déplacement du plus grand nombre d'espèces passe ainsi par une appréhension de la TVB au-delà des limites administratives et sa construction par échelles de trame emboîtées. Ce faisant elle permet un lien urbain-rural avec les territoires agricoles et forestiers.

En ville, où les espaces verts sont peu nombreux, l'enjeu est donc de mobiliser tous les espaces de nature de la ville, publics ou privés, vastes ou interstitiels. Il s'agit notamment de donner une vraie place aux espaces privés, souvent plus nombreux en surface totale : ainsi, les espaces verts des bailleurs, des entreprises, des particuliers gérés naturellement, sont

autant d'espaces de nature pouvant croiser enjeux sociaux et enjeux écologiques et participer activement à la TVB en ville par leur mise en réseau. De même, lorsque le foncier n'est pas disponible, la mise en œuvre de la TVB en tissu dense peut s'opérer par des opérations de végétalisation des façades, de plantations d'arbres, d'aménagement de trottoirs jardinés, qui a également pour intérêt de créer une diversité de strates arborées favorable au fonctionnement écologique dans la ville dense.

## 2. Se doter d'outils et de moyens au service de la TVB

### 2.1. Articuler les démarches contractuelles et réglementaires au service de la TVB

La mobilisation de l'ensemble des démarches contractuelles et réglementaires portées et animées par les différents niveaux de collectivités est un levier essentiel, au service de la définition et la mise en œuvre d'actions TVB. Il s'agira par exemple d'inscrire l'intention de l'élaboration d'une TVB dans les PADD de PLU ou de SCoT, ou dans un projet d'agglomération ou une charte de pays. Les SCoT et des PLU pourront également être mobilisés pour identifier et protéger les espaces composant la TVB, notamment par leurs dispositions réglementaires, tandis que des actions de sensibilisation et de mise en œuvre de la trame pourront être déclinées par l'Agenda 21, le Plan climat, les schémas sectoriels (plan biodiversité, plan de gestion différenciée, plan d'actions économie, schémas de voirie, d'assainissement, etc.), les politiques d'acquisition foncières, les procédures opérationnelles (Zones d'aménagement concerté (ZAC), les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (ex-zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)) et le développement d'outils d'incitation, de type chartes, avec des entreprises ou des particuliers. L'enjeu réside dans une articulation plus approfondie et aboutie de ces démarches, pour une plus grande cohérence et efficacité en faveur d'une finalité de TVB.

### 2.2. Renforcer les moyens d'ingénierie et d'investissement pour une TVB multifonctionnelle

Le développement de moyens financiers, d'études et de gestion est nécessaire à la réalisation de TVB en milieu urbain et à la motivation des élus locaux à mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité.

Cela implique des financements spécifiques pour la TVB, au niveau de l'État et des collectivités territoriales, Régions et Départements, mais aussi au niveau des acteurs fonciers tels les Etablissements publics fonciers (EPF) et les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), et des porteurs d'opérations de restructuration urbaine de type Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) etc.

Par ailleurs, outre la création d'une ligne budgétaire spécifique à la TVB au niveau des EPF pour le foncier urbain et des SAFER pour le foncier agricole périurbain, une articulation plus étroite entre ces deux porteurs fonciers permettrait de faire de la TVB un véritable outil de solidarité entre l'urbain et le rural. De même, l'inscription systématique du schéma TVB dans les contrats ANRU permettrait, en plus de son financement, de développer les corridors en milieu urbain dense à l'occasion des opérations de renouvellement urbain.

De manière générale, cela suppose qu'une stratégie TVB soit définie et portée fortement au niveau de ces financeurs et qu'elle soit traduite dans des politiques contractuelles, des appels à projets et des mises à disposition d'études, de données, d'ingénierie, des crédits d'études et d'aménagements.

Par ailleurs, pour garantir la prise en compte des enjeux écologiques avec les enjeux socio-économiques, les conditions d'attribution de ces crédits doivent relever en priorité de la multifonctionnalité de la TVB, qu'il s'agisse des soutiens financiers nationaux tels le Fonds national d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique<sup>(1)</sup>, ou des appels à projets portés par les collectivités territoriales et les territoires de projet.

Enfin, en l'absence de fonds dédiés, un dispositif de conditionnalité des subventions allouées aux projets d'aménagement pourrait être développé pour la TVB.

**A l'échelle locale**, une véritable stratégie de mobilisation des moyens doit être instaurée, qui passe en premier lieu par l'identification des acteurs proposant des financements et/ou des moyens d'ingénierie (données, études, gestion, portage foncier) tels l'Europe (FEDER), les collectivités territoriales, les fondations, les entreprises privées, les établissements publics, les opérateurs fonciers, etc., et par le cumul des budgets respectifs des services internes engagés dans des actions de mise en œuvre de la TVB. Il convient également de réfléchir à des modalités de conditionnalité pour les subventions distribuées aux acteurs locaux en faveur d'actions servant la TVB (observation participative, jardinage écologique, etc.).

### 2.3. Maîtriser le foncier pour saisir les opportunités d'alimenter la TVB

La maîtrise foncière facilite l'inscription d'une TVB en milieu dense. Or la forte pression existant sur le foncier urbain implique une grande réactivité de la part de la collectivité lui permettant d'inscrire la TVB dès l'amont des projets, notamment à l'occasion d'opérations de restructuration urbaine de quartiers ou d'opérations de dépollution de friches en milieu urbain. Cela suppose pour elles d'être au fait des mouvements fonciers pour acquérir les parcelles « intéressantes ». La mise en œuvre d'une politique foncière permettra, outre le suivi foncier, de financer et de faire porter les acquisitions des espaces de la TVB. Celle-ci s'appuiera utilement sur un dispositif de veille et sur la mobilisation des opérateurs fonciers adéquats : opérateurs généralistes comme les EPF, EPF Locaux et Sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) pourvus d'une ligne de crédit dédié à la TVB et opérateurs spécialisés dans certaines actions foncières, telles la SAFER pour le foncier agricole périurbain, le Conservatoire du littoral pour le foncier littoral, les Agences de l'eau pour les zones humides et les composantes de la Trame bleue). Certains établissements publics qui disposent parfois des compétences foncières en appui à leurs missions environnementales (Conseil général et politique des espaces naturels Sensibles) ou rattachées à la réalisation d'opérations d'envergure nationale, pourraient également venir en soutien.

Outre un budget dédié, des outils de suivi et une animation, cette politique foncière passe aussi par l'assouplissement et la simplification des processus décisionnels et d'acquisitions, et par la négociation systématique avec les promoteurs pour inclure des espaces de nature dans les opérations. On pourra s'appuyer dans cet objectif sur la définition, dans les cahiers des charges de cession de terrain et autres documents programmatiques, des modalités d'aménagement des parties privatives, de la voirie et des espaces publics en faveur des continuités écologiques.

### 2.4. Renforcer les moyens de la connaissance

Face à une connaissance incomplète au niveau quantitatif et qualitatif des enjeux d'une TVB multifonctionnelle pour le territoire, il est nécessaire de mettre en place des modalités et des outils permettant à la fois de développer cette connaissance et de suivre et évaluer la politique TVB mise en place.

(1) Le Fibre, créé en février 2012 vise à soutenir les projets de restauration et de réhabilitation des continuités écologiques et des milieux

L'organisation de collectes systématiques de données faune/flore est le préalable au développement de cette connaissance. Elle peut s'appuyer sur des observateurs existant sur le territoire, depuis les naturalistes amateurs regroupés en associations, aux propriétaires de jardins privés, aux scolaires, comités de quartiers etc., en passant par les services gestionnaires d'espaces publics, agents des services espaces verts ou autres.

L'enjeu est ensuite de structurer l'ensemble de ces données recueillies pour éviter l'accumulation de données disparates et donc difficilement exploitables. Cette structuration passe notamment par des actions de formation des agents des services et structures gestionnaires et la formalisation des modalités de collectes *via* des campagnes thématiques, des fiches-types, accessibles au plus grand nombre. Elle peut notamment s'appuyer sur des actions de « sciences participatives » qui lient étroitement les scientifiques et naturalistes amateurs dans des programmes d'observation de la biodiversité. Outre leur soutien à une meilleure connaissance de l'écologie des populations et des espèces, ces « sciences citoyennes » constituent aussi un outil majeur de sensibilisation des différents publics et d'évaluation de la biodiversité. Cette structuration suppose la création d'un espace dédié de type observatoire local de la biodiversité pour centraliser, harmoniser, mutualiser et valoriser l'ensemble des données recueillies. En plus d'une animation chargée de piloter et de coordonner les différentes contributions, un comité scientifique rassemblant gestionnaires et milieu scientifique contribuera à définir des indicateurs, analyser et valider les données et faire évoluer les pratiques le cas échéant.

### 2.5. Organiser le suivi et l'évaluation des usages socio-économiques et de la biodiversité

L'organisation du suivi pourra également s'inspirer des plans de gestion déjà existants pour certains espaces au statut spécifique (espaces Natura 2000, certains espaces naturels sensibles départementaux ou réserves régionales, certains espaces naturels d'intérêt patrimonial etc.) qui incluent des dispositifs de suivi écologique à partir d'indicateurs d'évaluation du retour de la biodiversité. L'idée est de partir de ces supports initiaux pertinents pour impulser une dynamique de suivi et d'évaluation, et de les approfondir et les adapter ensuite en termes d'échelles, d'acteurs et d'outils. Enfin l'organisation d'un suivi participatif ouvert à tous les acteurs du territoire permettra de bénéficier de leur expertise d'usage, de développer la sensibilisation à ces enjeux et de renforcer la mobilisation en faveur de la TVB.

Il s'agira aussi de formaliser un suivi des usages sociaux (accès, appréciation, fréquentation) permettant de réajuster le cas échéant la stratégie et les actions et de définir des indicateurs d'évaluation des gains économiques de la TVB pour le territoire et la collectivité. En plus d'une appréhension en coût global des investissements réalisés pour la TVB, on pourra s'appuyer aussi sur des techniques d'éco-compteurs, d'enquêtes diverses auprès des citoyens *via* des relais associatifs locaux (comité de quartiers, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), associations vélo, randonnée etc.), ou portés par des politiques sectorielles (déplacements doux, emploi et économie, assainissement etc.).

## 3. Simplifier et clarifier, sensibiliser et communiquer sur les déclinaisons opérationnelles du Grenelle de l'environnement

La multiplication et le chevauchement des concepts et des réglementations, l'empilement des outils et schémas nationaux et régionaux, la fragmentation des instances de gouvernance, nuisent à la lisibilité des politiques en faveur de la TVB et sont des freins majeurs à leur application. La déclinaison locale de la TVB « Grenelle » telle que définie désormais

dans le Droit français, est ainsi un préalable indispensable pour que sa mise en œuvre au niveau local réponde aux enjeux du milieu urbain.

Pour une acculturation pertinente des élus, techniciens et de leurs partenaires (Architectes de bâtiments de France, opérateurs etc.), toutes les aménités économiques (économie de fonctionnement, emplois, filières, agriculture urbaine, gestion économique de l'eau, tourisme vert de proximité), sociales (gouvernance citoyenne des espaces collectifs, cultures vivrières, lien social, loisirs, cadre de vie) et écologiques (gestion des risques et pollution, biodiversité) de la TVB doivent être mises en exergue pour que les politiques locales se saisissent de la TVB comme réponse globale aux enjeux socio-économique et écologiques de leur territoire. **Il convient ainsi d'appréhender la TVB comme une véritable opportunité pour construire le projet de territoire, comme un des piliers d'un nouveau modèle métropolitain, sobre et durable, valorisant son potentiel économique, ses acteurs et ses ressources locales et solidaire dans ses liens urbain-rural.**

Par ailleurs, s'il est plus facile aujourd'hui de mobiliser les élus sur des projets « d'espaces verts » plutôt que de « nature » ou de « biodiversité », la compréhension des enjeux passe toutefois par un langage commun. L'utilisation à terme, d'un vocabulaire unique et stabilisé au niveau des territoires facilitera d'autant la reproductibilité et la transposition des expériences.

L'évolution des perceptions des citoyens sur les enjeux de la TVB en lien avec leurs besoins est également à prendre en compte. Plus la demande citoyenne sera amplifiée plus les chances de percolation dans les politiques publiques locales seront grandes. Le volet sensibilisation et éducation des citoyens est ici essentiel et repose sur l'ensemble des acteurs locaux de proximité, écoles, associations, comités de quartier etc.



# Conclusion



## 1. Adopter une posture pragmatique et expérimentale pour entrer dans ce concept neuf : « *tous les chemins mènent à la TVB !* »

Un grand nombre de facteurs conditionne la mise en œuvre d'une TVB et force est de constater que tous les territoires urbains « ne sont pas égaux face à la TVB ».

Leurs caractéristiques propres, (existence d'une Trame bleue structurante pouvant servir d'appui à une Trame verte, intensité de densité urbaine, existence de friches foncières, d'espaces de nature de qualité et en quantité, etc.), tout comme les enjeux auxquels ils sont confrontés tiennent une place importante dans le contexte d'élaboration d'une TVB.

La portée de la politique TVB diffère également d'un territoire à l'autre, selon l'antériorité des préoccupations environnementales.

Les enjeux de la TVB sont aussi inégalement appropriés par les territoires : orientée sur la biodiversité pour certains, ne relevant que du cadre de vie pour d'autres.

Enfin, l'instabilité des modèles et des données scientifiques est un handicap à la définition précise des corridors écologiques tandis que les territoires peinent à expérimenter et à innover faute de souplesse juridique, d'identification et de mobilisation structurée des acteurs et d'articulation cohérente des compétences entre niveaux de territoires.

Les territoires urbains ont donc tout intérêt à adopter une posture pragmatique et expérimentale pour la mise en œuvre de leur TVB, à partir de principes généraux et d'outils transférables, sans perdre de vue la finalité de la fonctionnalité de la TVB pour le plus grand nombre.

### 1.1. Un diagnostic qui peut s'affiner progressivement

Au niveau du diagnostic, à défaut de pouvoir partir du fonctionnement réel de la biodiversité, faute de données et de méthodes scientifiques stables, il est possible de partir d'une « fonctionnalité de corridor supposée ». Le croisement des connaissances existantes même incomplètes, de la photographie aérienne révélant les surfaces perméables du territoire et de relevés terrains pour les préciser permet ainsi dans un premier temps de définir les potentialités du territoire en faveur des continuités écologiques.

En coordonnant les données récoltées au fur et à mesure des études, des relevés terrain, des campagnes d'observations etc., il sera possible d'approfondir dans un second temps, la connaissance de la dynamique de ce fonctionnement potentiel, et de mettre en œuvre des mesures de restauration et ou de créations d'espaces en faveur de continuum écologiques.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs-ressources du territoire dans la durée est pour cela fondamentale. Plus généralement, le diagnostic élaboré « en chambre » est à proscrire.

La mise en exergue par l'ensemble des acteurs-ressources des enjeux spécifique du territoire donne au projet un véritable ancrage aux réalités territoriales et légitime la TVB sur le territoire.

### 1.2. Une approche qui peut s'enrichir progressivement

Par ailleurs, face à un concept TVB aux enjeux encore faiblement appropriés, l'impulsion d'une dynamique TVB peut s'appuyer dans un premier temps, sur sa fonction la plus porteuse : l'approche « espaces verts » plus significative que l'approche « Trame verte et bleue », peut par exemple, faciliter la prise de conscience chez les décideurs de la nécessité d'agir. Elaborer un projet de développement et de mise en réseau d'espaces verts répondant aux besoins d'amélioration du cadre de vie des citoyens permet ainsi d'impulser une dynamique TVB, même incomplète, pour l'enrichir au fur et à mesure en fonction des enjeux économiques, sociaux, écologiques du territoire. Cette appréhension progressive des enjeux de TVB peut se traduire concrètement en milieu urbain dense, par la juxtaposition au sein d'un même corridor, d'une emprise vélo avec une emprise biodiversité (plantations, noues végétalisées, friches). Le remplissage de l'espace « vide » par une piste cyclable ou un cheminement piéton facilite ainsi l'acceptation de l'espace « vide » contigu, réservé lui à la circulation écologique. Face aux spécificités de chaque territoire, il n'existe pas non plus de démarche TVB idéale : il est possible ainsi de partir d'actions sectorielles favorisant une ou plusieurs fonctions de la TVB (action de lutte contre les inondations, de développement de circuits courts, de développement de jardins partagés, de gestion écologiques des espaces verts, d'aménagements pour la gestion alternative des eaux pluviales, etc.) pour aboutir au concept TVB. On peut également se saisir de la TVB en entrant par les enjeux écologiques avant d'intégrer ensuite les enjeux socio-économiques et réciproquement, ou encore, s'appuyer sur la Trame bleue pour définir la Trame verte, etc.

### 1.3. Une démarche qui se prête à l'expérimentation

Enfin, la TVB est une véritable opportunité pour expérimenter des approches, compétences et des modes de contractualisation, au service du recueil et de la valorisation des connaissances, du suivi et de l'évaluation, de la gestion et de l'entretien ou la restauration des espaces composant la TVB.

Le recours par exemple à la méthode (suédoise) des « sociotopes » peut contribuer utilement à enrichir l'approche sociale de la TVB en milieu urbain. Fondée sur l'analyse de la répartition et des modes de fréquentation des espaces de nature d'un territoire par ses habitants, elle permet de définir une stratégie optimisant la quantité et la distribution des espaces verts et leurs usages potentiels.

Les collectivités peuvent aussi se saisir de compétence à titre expérimental à durée limitée, dans un objectif de mise en cohérence de plusieurs politiques sectorielles, comme par exemple, la gestion de certaines voies d'eaux et canaux domaniaux en faveur de la valorisation d'une Trame bleue.

Par ailleurs, la souplesse juridique au niveau communal peut permettre d'expérimenter à cette échelle des modes de contractualisation innovants avec la profession agricole, les associations d'insertion, les régies de quartiers par exemple, pour l'entretien d'espaces TVB urbain, avant généralisation à l'échelle intercommunale. Dans cette optique, une bonne articulation entre niveaux de collectivités est nécessaire pour assurer la cohérence de la gestion à vaste échelle, tout comme est indispensable l'assouplissement des procédures, dans le sens d'un « **droit à l'expérimentation** » sur un temps donné.

Ainsi, s'il existe déjà nombre de principes et d'outils transférables entre collectivités pour mettre en œuvre une stratégie TVB, celle-ci reste encore un vaste champ d'expérimentation du dialogue territorial, entre niveaux de collectivités et entre territoires urbain et rural, et entre acteurs sectoriels, gestionnaires, citoyens, professionnels, aménageurs, scientifiques, collectivités.

La TVB est un outil, une nouvelle opportunité pour fonder et mettre en œuvre un projet global et durable d'un territoire. C'est finalement moins le chemin que la cohérence et la finalité de la TVB qui importent le plus : multiplier ses fonctions pour répondre aux besoins du plus grand nombre.

# Fiches territoires

## Zoom sur des actions de mise en œuvre



### Fiche 1 : Cambrai

- Articulation du projet communal de coulée verte et du schéma TVB du Pays

### Fiche 2 : Inzinzac-Lochrist

- Réhabilitation d'aménagements industriels située sur une TVB intercommunale inscrite dans le SCoT à des fins récréative et sociale (logements et services) de la TVB

### Fiche 3 : La Chapelle-Thouarault

- La TVB au service d'une gestion naturelle de l'eau et la densification raisonnée d'un bourg rural

### Fiche 4 : Rezé

- Approche par dilatation-érosion pour déterminer les corridors écologiques
- L'agenda 21 comme outil de mise en œuvre de la TVB

### Fiche 5 : Roubaix

- Définition d'une stratégie et d'un plan d'action TVB
- Mise en œuvre d'un corridor sur une voie ferrée active
- Place de la société civile

### Fiche 6 : Communauté d'agglomération du Grand Poitiers

- Le PLU communautaire au service de la TVB : inscription et orientation d'aménagement
- Politique d'acquisition foncière pour un Parc naturel urbain

### Fiche 7 : Communauté d'agglomération Hénin-Carvin

- Élaboration d'un schéma TVB communautaire
- Réhabilitation d'un cavalier de mine à des fins de corridor écologique et de support de déplacements doux

### Fiche 8 : Communauté d'agglomération de Reims Métropole

- Élaboration d'un outil méthodologique et transférable d'élaboration d'une TVB

### Fiche 9 : Communauté urbaine de Lille Métropole

- Restructuration du canal de Roubaix articulée à un système hydraulique pour la station d'épuration au titre d'un Plan bleu
- Création d'un syndicat mixte de gestion des espaces de nature métropolitains

### Fiche 10 : Territoire de Châteauroux, Déols et Saint-Maur

- La politique départementale des Espaces naturels sensibles au service de la mise en œuvre d'une TVB



# Présentation

## MISSION

Etd, le centre de ressources du développement territorial, assure une mission d'intérêt général au service des collectivités et de leurs groupements.

Ses services fondés sur des études et des productions méthodologiques visent à qualifier et professionnaliser les élus, techniciens et partenaires engagés dans l'élaboration d'un projet de territoire et de ses déclinaisons opérationnelles.

Dans certains domaines émergents ou sur des champs encore peu investis, Etd accompagne l'expérimentation de nouvelles formes d'intervention et d'action des collectivités afin de contribuer à faire progresser les politiques publiques.

L'observation des modalités de coopération entre collectivités est un axe majeur des travaux d'Etd, qu'il s'agisse de coopération entre collectivités de même rang à l'échelle de territoires plus vastes ou entre des collectivités de niveau différent.

## GOUVERNANCE

Avec l'adoption de ses nouveaux statuts en octobre 2012, Etd a élargi sa gouvernance aux associations d'élus et aux réseaux nationaux intervenant dans le champ du développement territorial. L'association comprend désormais quatre catégories de membres : collectivités et leurs groupements, Régions et Départements, association d'élus et réseaux nationaux.

Un comité des financeurs réunit les personnes morales publiques ou privées contribuant de façon substantielle et récurrente au financement du programme de travail de l'association et est invité aux réunions du conseil d'administration.

## ACTIVITÉ

L'activité d'Etd est conduite pour et en partenariat avec ses usagers. Elle s'organise en 3 grands domaines :

- Observation des stratégies et des pratiques du développement territorial,
- Travaux de recherche-développement à vocation méthodologique,
- Services aux élus et techniciens engagés dans le développement territorial.

### PRÉSIDENT

Marc CENSI

### DIRECTRICE

Delphine VINCENT

### BUDGET

2,5 M€ dont 75% Datar - Caisse des dépôts et 25% recettes propres

### ADHÉRENTS AU 31/10/2012

262 dont 12 Régions, 19 Départements et 231 Intercommunalités et leurs groupements

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Régions 4 sièges

Départements 4 sièges

Collectivités et groupements 6 sièges

Associations d'élus et réseaux 6 sièges

